

Prévenir et gérer les risques psychosociaux dans la fonction publique

Cours Pratique de 2 jours - 14h

Réf : EVR - Prix 2024 : 1 350€ HT

Cette formation vous permettra de prendre conscience des enjeux liés aux risques psychosociaux (RPS). Vous apprendrez à identifier les principaux facteurs nécessaires pour mettre en œuvre une démarche préventive du stress et des situations de souffrance au travail au sein de votre organisation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Identifier et analyser les situations de souffrance au travail

Décrypter la réglementation relative à la prévention des RPS

Elaborer une démarche d'évaluation et de prévention des RPS

Déployer et suivre le plan d'actions

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, cas pratiques et échanges d'expériences.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 04/2022

1) Comprendre les risques psychosociaux

- Repérer les enjeux des risques psychosociaux au sein de l'organisation.
- Maîtriser le cadre réglementaire et législatif.
- Comprendre l'impact de la prise en compte des RPS sur l'organisation et la santé.
- Repérer les situations de mal être au travail : de la souffrance au burn-out.
- Identifier des facteurs de risques et leurs conséquences.
- Différencier les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- Distinguer les différents types de prévention : primaire, secondaire, tertiaire.

Réflexion collective : Repérer les risques psychosociaux à travers plusieurs situations professionnelles.

2) Evaluer les risques psychosociaux au sein de l'organisation

- Initier la démarche auprès des différents acteurs.
- Mettre en place un comité de pilotage.
- Communiquer sur le projet aux différents acteurs.
- Préparer le pré-diagnostic permettant de faire émerger le risque.
- Organiser la collecte des données disponibles.

Exercice : Définir des indicateurs clés et créer une grille de diagnostic.

3) Analyser les risques psychosociaux au sein de l'organisation

- Réaliser le diagnostic approfondi permettant d'identifier les sources de stress.
- Cartographier les facteurs de risques au sein de l'organisation.
- Restituer et partager les résultats du diagnostic.
- Définir le plan d'action avec le comité de pilotage et le valider.
- Informer le personnel sur le projet.

Travaux pratiques : Réaliser une cartographie des risques et établir un plan d'actions.

PARTICIPANTS

Managers, collaborateurs des ressources humaines.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

4) Déployer une politique de prévention des RPS au sein de l'organisation

- Déployer le plan d'actions.
- Mettre en place des groupes de travail.
- Organiser le suivi par le comité de pilotage.
- Evaluer et pérenniser la démarche.
- Mettre en place une veille pour anticiper et traiter les situations individuelles et/ou collectives sensibles.
- Actualiser le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).

Travaux pratiques : Organiser une campagne de communication sur la politique de prévention de l'organisation.

LES DATES

Nous contacter